

Sans doute, ce n'était pas chose facile que d'obtenir ce triple consentement, mais il pouvait être obtenu. Jean de Rochetaillée entrevit le coup qui menaçait sa ville épiscopale et fit mouvoir en cour de Rome des ressorts si puissants, que, malgré tout son crédit, le duc de Savoie ne put arracher à la chancellerie l'expédition de la bulle d'investiture. Amé comprit qu'il n'atteindrait jamais son but s'il ne mettait l'évêque de Genève de son côté. Il vit donc ce prélat à Chambéry, lui expliqua ses vues et le pria de ne pas s'opposer davantage à ses légitimes prétentions, promettant en retour, à lui évêque ainsi qu'à l'Eglise de Genève, une compensation dont ils auraient lieu de s'applaudir.

Si enlacé qu'il dût être par ces offres attrayantes, Jean de Rochetaillée sut trouver une réponse pour y échapper. Il dit au duc qu'il avait besoin de conseil pour se décider; qu'appelé depuis peu de temps à l'administration de son diocèse, il n'était pas assez instruit de l'état et de son église et de sa ville épiscopale pour savoir par lui-même ce qui leur était avantageux ou nuisible; qu'au reste, dans tous les cas, la proposition du duc constituait une question trop grave pour qu'il osât la résoudre sans l'avis et le consentement du clergé, du peuple, des syndics de la commune, des vassaux de l'Eglise et de la cité. Amé ne pouvait rien opposer à de si justes observations, et il se vit obligé d'attendre le résultat des démarches de l'évêque.

Le dernier jour de février 1420, le clergé, les bourgeois, les syndics, les vassaux de l'Eglise et de la cité de Genève s'assemblaient dans le cloître de Saint-Pierre. Là, Jean de Rochetaillée, après leur avoir donné connaissance de la requête du duc, de l'approbation du souverain pontife, de l'opposition que lui évêque avait faite à l'expédition de l'acte d'investiture, de la compensation par laquelle Amé s'offrait à dédommager l'Eglise et la ville, il leur demanda ce qu'ils jugeaient à propos